

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité et est consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Budgets Primitifs 2020, de la Ville, de l'Eau et de l'Assainissement.

I. Budget Primitif 2020 - VILLE

Voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 Mars 2020, le Budget Primitif 2020 a été établi sur la base des postulats suivants :

- Maintien des taux communaux d'imposition pour la 7^{ème} année consécutive à savoir :
 - TH 19,74 %
 - TFB 21,84 %
 - TFNB 38,61 %
- Recours à l'emprunt à hauteur maximale de 1 000 000 € et ceci après 4 années sans contraction de nouvel emprunt.
- Maintenir un niveau d'autofinancement de nos investissements de l'ordre de 1 000 000 €

A. La section de Fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 12 750 000 €

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	2 791 370 €	22% des Dépenses de Fonctionnement
	D012 - Charges de personnel	6 060 570 €	48% des Dépenses de Fonctionnement
	D014 - Atténuations de produits	200 000 €	2% des Dépenses de Fonctionnement
	D042 - Amortissements et cessions	834 000 €	7% des Dépenses de Fonctionnement
	D065 - Subventions et participations	1 384 810 €	11% des Dépenses de Fonctionnement
	D066 - Intérêts de la dette	441 000 €	2% des Dépenses de Fonctionnement
	D067 - Charges exceptionnelles	7 750 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement
	D068 - Dotations et provisions	30 500 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement
	D023 - Autofinancement prévisionnel	1 000 000 €	8% des Dépenses de Fonctionnement
Recettes	R013 - Remboursement charges de personnel	200 000 €	2% des Recette de Fonctionnement
	R042 - Travaux en régie et cessions	532 630 €	4% des Recette de Fonctionnement
	R070 - Produits communaux	1 087 740 €	9% des Recette de Fonctionnement
	R073 - Impôts et taxes	8 374 625 €	66% des Recette de Fonctionnement
	R074 - Dotations et subventions	2 083 950 €	16% des Recette de Fonctionnement
	R075 - Produits locations et participations	155 200 €	1% des Recette de Fonctionnement
	R076 - Produits financiers	203 000 €	2% des Recette de Fonctionnement
	R077 - Produits exceptionnels	12 855 €	<1% des Recette de Fonctionnement
	R002 - Résultat Fonctionnement reporté 2019	100 000 €	<1% des Recette de Fonctionnement

B. La section d'Investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 576 000 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D001 - Déficit 2019 reporté	1 012 000 €	15% des Dépenses d'Investissement
	D040 - Travaux en régie et cessions	532 630 €	8% des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	1 355 000 €	21% des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23/45 - Opérations d'équipements	3 676 370 €	56% des Dépenses d'Investissement

Recettes	R040 - Amortissements et cessions	834 000 €	13% des Recettes d'Investissement
	R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et Excédent 2019 capitalisé	1 646 326 €	25% des Recettes d'Investissement
	R13 - Subventions d'Investissement	1 893 017 €	29% des Recettes d'Investissement
	R16 - Emprunt	1 000 000 €	15% des Recettes d'Investissement
	R45 - Ecritures comptables diverses	52 207 €	<1% des Recettes d'Investissement
	R021 - Autofinancement Prévisionnel	1 000 000 €	15% des Recettes d'Investissement
	R024 - Produits des cessions	150 450 €	2% des Recettes d'Investissement

C. Zoom sur certains postes clés du BUDGET PRIMITIF :

1. **Section de Fonctionnement**

a) Dépenses :

- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 48% de la Section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 135,32 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 354 000€ avec un effort particulier sur les fournitures nécessaires aux Services Techniques municipaux pour la mise en œuvre des travaux en régie.
- Les intérêts de la dette communale représentent 441 000 € soit 2% de la section et poursuivent leur dérive progressive depuis 5 ans.

b) Recettes :

- Les impôts et taxes s'élèvent à 8 374 625 € soit 66% de la section ; 5 000 000 € provenant des Taxes foncières et d'Habitation ; 2 270 825 € provenant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre des transferts de compétences ; 688 800 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources ; 200 000 € provenant de la Taxe sur l'Electricité ; 205 000 € provenant de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation notamment.
- Les dotations reçues notamment de l'Etat s'élèvent à 1 795 200 € provenant de :
 - Dotation forfaitaire : 750 000 €
 - DSR 1^{ère} fraction : 415 000 €
 - DCRTIP : 355 200 €
 - Etat compensation exo TH et TFB : 275 000 €
- Le Budget Primitif, tel qu'adopté, laisse envisager une épargne brute de 1 231 870 € et une épargne nette de - 123 130 €.

2. **Section d'Investissement**

a) Dépenses :

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le remboursement de la dette en K pour 2019 s'est élevé à 1 355 000 €
- Les travaux sur l'Eglise Notre Dame des Marais sont projetés à hauteur de 1 416 335 €
- Les travaux d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois nécessiteront une enveloppe budgétaire (hors budgets Eau et Assainissement) de 862 366 €
- Les travaux en régie réalisés par les Services Techniques municipaux avoisineront 525 000 €
- Les participations versées au CD72 pour les travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux nécessiteront 277 100 €

- Le report du déficit de la section pour 2019 est de 1 012 000 €
- Le reste des crédits de la section soit 1 128 199 € sera fléché vers l'ensemble des secteurs d'interventions communales (scolaire, culture, sport, loisirs, police municipale, social, voirie, sécurité, éclairage public...)

b) Recettes :

- La commune envisage de contracter un emprunt d'un montant maximal de 1 000 000 €. Avec cette limite fixée, le capital restant dû de la dette communale poursuivra sa baisse initiée depuis 4 ans.
- L'excédent de Fonctionnement 2019 capitalisé est arrêté à 1 174 500 € couvrant ainsi intégralement le déficit 2019 de la section d'investissement.
- L'autofinancement prévisionnel est évalué à nouveau cette année à 1 000 000 €
- Les recettes espérées des partenaires institutionnels pour accompagner la commune dans ses projets d'investissements sont inscrites comme suit :
 - Etat : 1 519 061 €
 - Leader Europe : 49 790 €
 - Région : 227 992 €
 - Département : 21 974 €
 - CCHS : 50 000 €
 - Agence de l'Eau : 14 000 €
 - CAF : 10 200 €
- La cession de patrimoine immobilier communal est projetée à 150 450 €

II. Budget Primitif 2020 - EAU POTABLE

A. La section de Fonctionnement :

Pour l'année 2020 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 331 000 € respectivement.

Notons que - un autofinancement des investissements (DF) est inscrit pour 195 000 €

- les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 45 000 €
- les amortissements (DF) nécessitent des crédits à hauteur de 75 500 €
- les recettes résultant de la vente d'eau (RF) (surtaxe communale) sont envisagées pour 330 400€

(en baisse par rapport à 2019 compte-tenu d'un rattrapage de vente d'eau à Cherré-Au effectué en 2019 suite à l'oubli d'un relevé de compteur de livraison)

B. La section d'Investissement :

Pour l'année 2020 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 1 096 600 € respectivement.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) est fixé à 140 000 €

- une enveloppe globale de 956 000 € (DI) est inscrite pour financer les travaux de réseaux des rues Jean Courtois et Léo Delibes (145 110 € TTC), les frais d'études de la future station de production d'eau potable, les frais d'entretien et du renouvellement du réseau de distribution...

- aucun nouvel emprunt n'est envisagé, la commune ayant thésaurisée ses excédents en vue d'amoindrir l'impact du futur emprunt qui sera contracté pour la nouvelle station de production d'eau.

- l'excédent de fonctionnement 2019 est capitalisé (RI) pour un montant de 307 600 €.

III. Budget Primitif 2020 - ASSAINISSEMENT

A. La section de Fonctionnement :

Pour l'année 2020 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 431 000 € respectivement.

Notons que - un autofinancement des investissements (DF) est inscrit pour 187 000 €

- les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 71 000 €
- les amortissements (DF) nécessitent des crédits à hauteur de 146 500 €
- les recettes résultant de la redevance assainissement (RF) s'élèvent à 420 400 €

B. La section d'Investissement :

Pour l'année 2020 : Les dépenses (DI) et les recettes (RI) sont projetées à 1 190 000 € respectivement.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) est fixé à 158 000 €

- une enveloppe globale de 927 900 € est inscrite pour financer les travaux de réseaux des rues Jean Courtois et Léo Delibes (331 213 €), les frais d'études du schéma d'assainissement mené dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Cherré-Au, les frais d'entretien et de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées.

- aucun nouvel emprunt n'est inscrit, la commune ayant comme pour le budget de l'eau, thésaurisé ses excédents en vue d'amoinrir l'impact du futur emprunt qui sera contracté à l'issue du schéma d'assainissement qui préconisera des travaux sur le réseau avec une planification pluri-annuelle.

- l'excédent de fonctionnement 2019 est capitalisé (RI) pour un montant de 193 300 €